

jeudi 07 Février 2019 - n°204

Événements - Notez bien !

Institutions - Lettre de Caroline Cayeux pour la contribution de Villes de France au débat national

Attractivité - Le point de vue d'Enedis sur le programme Action Coeur de Ville

Intercommunalités - La France compte 1 258 groupements de communes à fiscalité propre au 1er janvier 2019

Politique de la ville - L'instruction du Gouvernement pour la mise en œuvre de la « mobilisation nationale »

Politique de la ville - Une étude sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires

EVÉNEMENTS



Notez bien !

Mercredi 10 avril 2019

- **14h00-17h00** : Colloque dédié aux questions d'offre de soins et de désertification médicale

Siège de la MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème

[Inscription](#)

[Programme](#)

Mardi 16 avril 2019

- **14h30 - 17h30** : Groupe de travail Politique de la Ville et Aménagement Urbain
Siège de l'ANRU, 69 bis rue de Vaugirard, Paris 6ème

Mercredi 24 avril 2019

- Déjeuner-débat Enedis et visite de l'espace Grenelle (réseaux électriques de demain, mobilité électrique...),
Espace Grenelle, 127 ter boulevard Grenelle, Paris 15ème
- Groupe de travail Action Coeur de Ville
CGET, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème

Jeudi 16 mai 2019

2ème Assises de la dématérialisation de la Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire)

Mardi 21 mai 2019

- Déjeuner avec Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste

Mercredi 12 juin 2019

- **17h00** : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Mairie d'Albi

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

Jeudi 13 juin matin : Assemblée générale de *Villes de France*

Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin : Congrès de *Villes de France*

[Inscription en ligne](#)

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris



Lettre de Caroline Cayeux pour la contribution de Villes de France au débat national

Chers Collègues,

A l'occasion de la crise des gilets jaunes, le Président de la République a annoncé le lancement d'un grand débat national qui durera jusqu'au 15 mars prochain. Depuis plusieurs jours maintenant, dans beaucoup de nos villes, nos concitoyens se réunissent pour exprimer leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs propositions. Pour la plupart d'entre nous, nous facilitons la tenue de ces réunions, nous sommes présents, nous écoutons et entendons avec beaucoup d'intérêt ces remontées comme nous le faisons depuis le début de cette crise, et plus largement depuis que nous sommes élus locaux. Dès le début, j'ai précisé que notre association Villes de France, fidèle à son rôle, devait se saisir de ce débat pour formuler, elle aussi, une contribution et des propositions que nous remettrons sous forme de livre blanc au Gouvernement. J'ai d'ores et déjà sensibilisé la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales de notre démarche. Cette synthèse constituera une feuille de route pour notre association au cours des prochains mois.

Aussi, je vous adresse en annexe, une liste de 7 questions auxquelles je vous propose de répondre : la place du Maire dans notre pays, les relations entre l'Etat et les collectivités locales, la répartition des compétences, la fiscalité locale, l'accès aux services publics, la transition écologique et bien naturellement l'attractivité des villes moyennes. Ces questions n'épuisent bien-entendu pas d'autres réflexions que vous souhaiteriez ajouter. Certains d'entre vous souhaitent réunir les Maires de villes moyennes de leur secteur géographique pour apporter une contribution commune ; l'équipe de Villes de France se tient pour cela à votre disposition. Quoi qu'il en soit, je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous faire remonter votre contribution avant le 28 février. Une synthèse sera réalisée, restituée au Conseil d'administration du 20 mars et présentée à l'issue au Gouvernement puis aux médias. Pour toutes questions complémentaires, le Directeur Général de Villes de France, Jonathan Gainche, reste à votre entière disposition ( / 06 77 11 07 43). Comptant sur votre participation, je vous adresse, chers collègues, mes salutations amicales. Caroline CAYEUX
Présidente de Villes de France [Télécharger les questions de la contribution](#)

ATTRACTIVITÉ



Le point de vue d'Enedis sur le programme Action Cœur de Ville

Le programme national « Action Cœur de ville » engagé par le gouvernement pour revitaliser les cœurs de ville ouvre un espace nouveau dans lequel Enedis* doit permettre la création de valeur autour des projets qui seront identifiés par les villes. C'est une opportunité pour Enedis d'appréhender un territoire en partant de son projet pour y apporter sa plus-value à travers son rôle de gestionnaire de réseau, de services, de données... et de facilitateur dans les différents domaines.

Comment le distributeur s'engage-t-il concrètement pour l'accompagner les collectivités ?

Enedis a développé des solutions qui s'inscrivent concrètement dans les axes de la Politique « Action cœur de ville ». Notre expertise doit être toujours davantage au service de l'ingénierie territoriale dont les villes ont tant besoin :

- en matière de réhabilitation de l'habitat, Enedis
 - accompagne les diagnostics de précarité énergétique pour permettre aux collectivités par une meilleure cartographie des zones sensibles et des facteurs de risques de construire des politiques ciblées et efficaces ;
 - fournit les données qui permettent de mieux cibler et évaluer les politiques de rénovation énergétique (travaux sur les bâtiments municipaux par exemple) mais aussi alimenter les diagnostics PCAET,
- en matière de développement de l'accessibilité, Enedis
 - contribue aux projets de mobilité électrique, tant par les conseils sur l'optimisation de l'implantation des bornes de recharge que par la mise en œuvre des raccordements.
 - appuie le déploiement de la THD à travers la mise à disposition de ses supports ou la coordination de travaux
- en matière de développement de l'activité commerciale des entreprises, Enedis
 - met en œuvre les raccordements,
 - apporte des solutions concrètes pour faciliter l'autoconsommation individuelle et collective, notamment à travers le compteur Linky
- en matière de mise en valeur des formes urbaines de l'espace public et du patrimoine, Enedis,
 - travaille avec les autorités concédantes pour enfouir les réseaux, là où c'est nécessaire
 - développe des partenariats sociétaux avec les collectivités et les associations locales...

Comment les collectivités doivent-elles faire pour bénéficier de cet appui ?

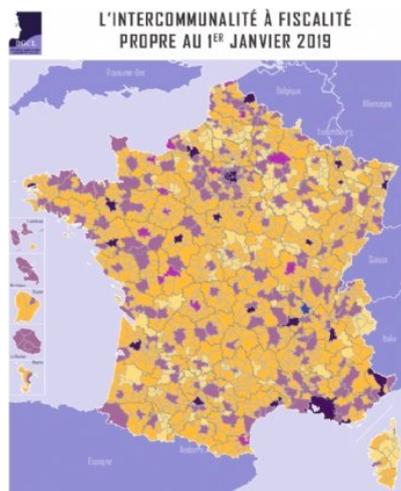
Le directeur territorial et l'interlocuteur privilégié de la commune sont les contacts logiques de la collectivité à la fois des élus pour contribuer à l'élaboration des politiques et des services techniques pour participer à la mise en œuvre.

A travers Cœur de Ville, Enedis s'inscrit dans la transition énergétique : Quels sont les enjeux pour le distributeur ?

La transition énergétique entraîne de profonds changements pour le réseau de distribution avec le développement des énergies renouvelables et de la mobilité électrique et les recharges intelligentes, les nouveaux modes de consommation – autoconsommation individuelle et collective, le stockage ... Enedis est aussi engagée depuis plusieurs années dans une vingtaine de démonstrateurs de réseaux intelligents ou smart grids à travers la France, ainsi que dans les pays voisins avec nos partenaires européens. Ces projets nous ont déjà permis de tester et éprouver, en conditions réelles, l'intégration sur le réseau de distribution publique d'électricité de toutes les composantes de la transition énergétique au service de territoires de plus en plus smart. Depuis 2016 les premiers retours d'expérience extrêmement positifs ont donné lieu à des premiers déploiements de solutions à l'échelle industrielle sur tous les réseaux que nous gérons en France, et nous nous sommes dotés d'un programme

d'industrialisation de ces solutions. Enedis est en ordre de marche pour répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes : consommateurs, collectivités locales, pouvoirs publics, acteurs du marché... * **Enedis, est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain. L'entreprise, qui emploie 39 000 salariés, assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1 300 000 km de lignes électriques. Elle réalise à ce titre de nombreuses interventions sur ce réseau telles que les raccordements, le comptage, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs. Enedis s'implique fortement afin d'accompagner la transition énergétique et écologique et mieux répondre aux attentes de ses 35 millions de clients.**

INTERCOMMUNALITÉS

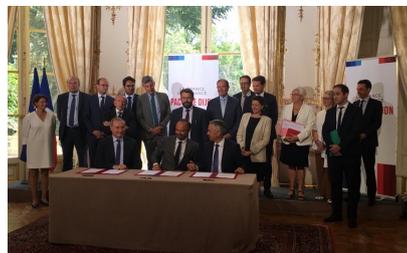


La France compte 1 258 groupements de communes à fiscalité propre au 1er janvier 2019

Au 1er janvier 2019, ont été recensés 1 258 EPCI à fiscalité propre et un peu moins de 35 000 communes. Comme cela est habituel début février, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) vient en effet de publier son « Bilan statistique des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2019 ». A cette date, le nombre d'EPCI s'élève à 1 258, selon le bilan statistique. Pour mémoire, l'année dernière, les intercommunalités étaient 1 263. La France des groupements de communes, se compose ainsi de 21 métropoles qui regroupent près de 18 millions d'habitants, de treize communautés urbaines (2,9 millions d'habitants), de 223 communautés d'agglomération (25,5 millions), et de 1 001 communautés de communes (22 millions). Rappelons qu'en France, le nombre de communes est passé sous la barre des 35 000, avec 34 970 communes, dont quatre isolées (sans EPCI). 342 des EPCI à fiscalité propre (soit 27 % d'entre eux) ont une population regroupée de moins de 15 000 habitants (seuil minimal de regroupement de population exigé par la loi Notre). Parmi les autres informations fournies par ce bilan statistique, 143 EPCI à fiscalité propre (soit 11 % des EPCI)

ont plus de 50 communes, soit cinq de moins par rapport à l'année dernière. Près de la moitié des groupements (539) sont constitués de 21 à 50 communes, et 378 des intercommunalités ont entre 11 et 20 communes. Deux EPCI ne sont constituées que de deux communes.

POLITIQUE DE LA VILLE



L'instruction du Gouvernement pour la mise en œuvre de la « mobilisation nationale »

feuille de route annoncée le 18 juillet 2018. Cette déclinaison se traduira, via la rénovation des contrats de ville, par la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités, en s'appuyant sur la dynamique impulsée par le « Pacte de Dijon ».

Feuille de route et déclinaison opérationnelle À l'échelle nationale, le Premier ministre suivra « personnellement la mise en œuvre de la feuille de route ».

Chaque ministère chef de file sera chargé de produire les indicateurs de suivi associés à chaque mesure. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) rendra compte de l'atteinte des objectifs. Dans chacun de vos territoires, les préfets seront les garants de la mobilisation interministérielle et de celle de l'ensemble des acteurs. Les Préfets réuniront à cet effet, chaque semestre, le collège des chefs de service. Le Premier ministre attend « des recteurs et des directeurs généraux des agences régionales de santé qu'ils soient pleinement investis ».

Rénovation des contrats de ville en cours Les Préfets s'appuieront sur les contrats de ville, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 dans le but de les caler sur la feuille de route. Les Préfets devront préparer leur rénovation avec les autres signataires pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019, afin d'y intégrer les priorités gouvernementales. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il sera ajouté au contrat et s'inscrira dans la logique du « pacte de Dijon ». La circulaire présentera aux services déconcentrés de l'État la manière d'utiliser les indicateurs du tableau de bord national afin de définir des cibles territorialisées. Il est aussi prévu d'associer largement l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les conseils citoyens, mais également les associations et les entreprises.

Place des entreprises dans le dispositif Dans ce cadre, le PAQTE, le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises, sera décliné dans les territoires. Le PAQTE sera complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail dans le cadre de l'initiative « La France une chance. Les entreprises s'engagent ». Les préfets transmettront d'ici au 15 mars à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et au ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, une synthèse de cinq pages sur les démarches engagées, les mesures

de la feuille de route gouvernementale et du pacte de Dijon déclinées dans les contrats de ville, l'échéance de rénovation des contrats et les difficultés rencontrées.

[L'Instruction aux services déconcentrés avec toutes les pièces jointes](#)

POLITIQUE DE LA VILLE



Une étude sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires

L'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) a publié il y a peu « L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires: une bonne couverture mais une offre peu variée ». En effet, malgré les politiques publiques d'accès au sport pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), une quarantaine de quartiers prioritaires apparaissent encore comme « sous-dotés en équipements sportifs structurants ». Certes, l'accessibilité à pied aux équipements sportifs structurants pour les habitants des

QPV est meilleure que pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, mais ce résultat global (99 % de la population métropolitaine des QPV couverte par au moins un équipement, contre 90 % ailleurs) cache des réalités locales bien moins favorables. Dans les QPV de type « centres anciens » notamment, les habitants sont plus éloignés des équipements sportifs que dans les quartiers HLM en périphérie des agglomérations, construits à une période où la pratique sportive a été encouragée par les pouvoirs publics et intégrée aux programmes d'urbanisme. De plus, si une bonne accessibilité est nécessaire à la pratique sportive, elle n'est pas suffisante pour en assurer l'accès effectif, et les licenciés de fédérations sportives sont deux fois moins nombreux dans les QPV. L'accessibilité à pied est également très variable selon le type d'équipement sportif, les piscines et les courts de tennis étant plus éloignés que les salles multisports notamment. Ainsi, rares sont les quartiers prioritaires, seulement un sur sept, dans lesquels les habitants ont accès à des équipements sportifs variés. Cette étude, rédigée par Sarah Audras-Marcy et Helga Mondésir (CGET), en lien avec Raphaël Janelli et Jean de Labrusse (Direction des sports), fera l'objet d'une fiche synthétique dans le rapport ONPV 2018 à paraître en mars 2019. Elle est disponible sous <http://www.onpv.fr/publications>